

**Direction Générale Développement**

**REF : DGADEV2016001**

**Signataire : MPB/MM**

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

RAPPORTEUR : Silvère ROZENBERG

**OBJET :Charte d'engagement d'aménagement soutenable de la ZAC Centre-Moutier**

**EXPOSE :**

La charte d'engagement d'aménagement soutenable de la ZAC Centre-Moutier vise à établir un ensemble d'engagements pour favoriser un aménagement durable et harmonieux de la ZAC Centre Moutier.

La charte décline, selon les particularités du site, les recommandations du Référentiel d'aménagement soutenable et de la Convention Qualité constructions neuves. Elle intègre également les objectifs de l'agenda 21 de Plaine Commune.

Cette charte est le fruit d'un travail technique partenarial mené avec l'aménageur Deltaville et les services de Plaine commune et de la Ville.

La charte doit accompagner le projet tout au long de son élaboration.

Les promoteurs immobiliers, bailleurs, maîtres d'œuvre et entreprises qui interviendront dans la ZAC Centre Moutier s'engagent, en signant cette charte, à poursuivre les objectifs décrits ci-après.

**1. Développer un programme équilibré**

En accord avec les principes du développement durable urbain et pour répondre à l'intensité urbaine inhérente à un centre-ville, le programme de ZAC proposera une mixité fonctionnelle (habitats, commerces et services) et une offre de logements diversifiée afin de faciliter l'intégration de tous.

**2. Faire en sorte de créer un espace public partagé et pacifié**

L'objectif pour les concepteurs sera de définir un espace public capable d'assimiler tous les flux et les pratiques en limitant les conflits d'usage.

Le projet d'espace public visera le bien-être des usagers par la tranquillité et la sûreté urbaine.

**3. Communiquer avec les habitants et usagers**

La particularité de cette ZAC est d'être en site occupé avec des habitudes et des activités préexistantes à considérer dans la manière d'aménager la ville.

D'une manière générale, il est proposé d'informer la population sur l'avancement du projet jusqu'à sa réalisation.

Il est préconisé de « consulter » (a minima) le conseil de quartier et les habitants et usagers riverains de l'opération.

recyclage. Pour leur utilisation lors du déroulement du forum, les enfants ont pu créer des objets de décoration ou de signalétique, des jeux de table ou réaliser des mini-films et autres supports d'expression. Quelques centres de loisirs maternels ont également participé à cette démarche avec pour l'un d'entre eux la production pour le forum d'un arbre en bouteilles recyclées.

2-«Rédaction et diffusion d'un livre sur le climat » : Cette sous-action est en grande partie réalisée (livre rédigé avec des enfants de CE1 et un écrivain, illustré et imprimé). Une première distribution a été organisée en décembre et une seconde est en cours d'organisation. Celle initialement prévue lors du Forum Des Droits De L'Enfant a été annulée. La thématique « climat » est centrale dans cet ouvrage qui porte notamment sur la consommation responsable et les économies d'énergie. Des ateliers de sensibilisation se sont déroulés avec les élèves à l'automne 2015.

**Autre action du « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » non prévue dans les engagements municipaux initiaux mais depuis en cours de concrétisation :**

Lors de sa séance du 19/11/2015 (délibération n°306), le Conseil municipal a décidé de procéder à un premier achat de 150 exemplaires du livre intitulé « Alternativez-vous » aux éditions « Les Liens Qui Libèrent », ouvrage de sensibilisation à la nécessaire transition pour la sauvegarde du climat et préfacé par Christiane HESSEL. Ses premiers exemplaires seront diffusés par les services municipaux auprès d'acteurs et habitants d'Aubervilliers intéressés. Chaque élu de la ville d'Aubervilliers et chaque direction administrative sera destinataire d'un exemplaire pour en prendre connaissance avant le lancement de sa diffusion. La collectivité a donc procédé à l'achat des 150 exemplaires dans le cadre de son marché « ouvrages » avec la librairie « Les Mots Passant » (Action correspondante du « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » : « Distribuer le livret sur la transition à l'ensemble des agents et élus et organiser au moins une journée de formation sur la transition »).

**Présentation effective du rapport annuel de développement durable de la commune d'Aubervilliers lors du débat d'orientation budgétaire 2016 :**

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, il est proposé au Conseil Municipal d'attester de la présentation effective du rapport développement durable de la commune d'Aubervilliers lors du débat d'orientation budgétaire 2016.

## **ANNEXE**

- **Rapport annuel développement durable DOB BP 2016.**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 18 FEVRIER 2016**

Présents :..... 29

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**, le 18 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 février, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland**, BEAUDET Pascal, PLEE Eric, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, **Mme LE MOINE Sandrine**, M. **KADDOURI Nourredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, Rachid ZAIRI, VANNIER Jean-Yves, GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	<b>M. CECCOTTI-RICCI Roland</b>
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LE MOINE Sandrine
<b>M. TLILI Mohamed Fathi</b>	Représenté par :	M. RUER Marc
<b>M. LE HYARIC Patrick</b> ,	Représenté par :	Mme CHERET Magali,
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
<b>M. ROZENBERG Silvère</b>	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. LOGRE Benoit
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mmes TLILI Leïla, MILLA Josiane,

**Secrétaire de séance** : M. WOHLGROTH Antoine

Direction Générale Développement / Direction Générale Développement

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2016001

Signataire : MPB/MM

**OBJET : Charte d'engagement d'aménagement soutenable de la ZAC Centre-Moutier**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu le Code Général des collectivités, et notamment ses articles L5211-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L300-1 relatifs aux opérations d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Plaine Commune, n°CC-13/300 du 26 février 2013 approuvant le référentiel d'aménagement soutenable du territoire de Plaine Commune,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Plaine Commune du 18 octobre 2011 N° CC-11/252 créant la Zone d'Aménagement Concertée Centre Moutier ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Plaine Commune du 22 mai 2012 n° CC-12/94 confiant, en sa qualité de concédant, à la SEM Deltaville, la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre Moutier ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de Plaine Commune n° CC – 14/698 et n°CC-14/724 et N°CC-13/405 approuvant les avenants n°1 et 2 au traité de concession signé avec Deltaville,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2013 approuvant la convention de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et la société DELTAVILLE pour le versement par la Ville d'Aubervilliers d'une subvention à l'opération d'aménagement ZAC CENTRE MOUTIER,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2014 approuvant l'avenant n°1 à la convention tripartite de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et la société DELTAVILLE pour le versement par la Ville d'Aubervilliers d'une subvention à l'opération d'aménagement ZAC CENTRE MOUTIER,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 à la convention tripartite de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et la société DELTAVILLE pour le versement par la Ville d'Aubervilliers d'une subvention à l'opération d'aménagement ZAC CENTRE MOUTIER,

Considérant que l'objectif majeur du projet de ZAC Centre-Moutier est de transformer un tissu urbain composé d'habitat indigne en cœur de ville qualitatif en conjuguant une offre de logements diversifiés, de l'activité et un espace public apaisé, source d'équilibre et de cohésion sociale,

Considérant que le Référentiel d'Aménagement Soutenable du territoire de Plaine Commune doit se traduire de manière très opérationnelle au niveau de chaque projet sous la forme d'une Charte d'Aménagement Soutenable,

Considérant que sur le périmètre de la ZAC Centre-Moutier, il s'agit d'établir un ensemble d'engagements afin de favoriser un aménagement durable,

Considérant que la charte est le fruit d'un travail technique partenarial mené avec les partenaires du projet,

Considérant les objectifs de la charte : développer un programme équilibré, faire en sorte de créer un espace public partagé et pacifié, communiquer avec les habitants et usagers, concevoir des bâtiments qui s'intègrent dans leur environnement et prendre en compte les sources de nuisances afin de les minimiser, construire une économie et une gestion intelligente des ressources, donner plus de place à la nature, développer un plus grand confort d'usage aux futurs occupants et veiller à développer des copropriétés simples à gérer,

Considérant que la charte doit accompagner le projet tout au long de son élaboration,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**VALIDE** la charte d'aménagement soutenable de la ZAC Centre-Moutier jointe à la présente délibération et autorise La Maire à signer tous les documents afférents à la Charte.



Pour le Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 19/02/2016

Publié le : 19/02/2016

Certifié exécutoire le : 19/02/2016



Pour le Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG